Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260605-20260605_07-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	30/05/2026
Nombre de Conseillers présents :	15
Date d'affichage :	30/05/2026
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique – Mme SAUVEE Julie – Mme TINGAUD Amélie (Adjoints) —— Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël — Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda - Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : M. BERTHON Jean-Denis donne pouvoir à Mme SAUVEE Julie
M. LE DAMANY Philippe donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël
Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à Mme MOREL Linda
Mme BROUDIC Camille donne pouvoir à Mme TINGAUD Amélie

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.06.05* 07

Objet : Désignation d'un(e) représentant(e) pour l'Association Trégor Solidarités

Madame la Présidente, Madame Marie Pierre Bodin, de L'Association Trégor-Solidarités (ATS) a envoyé un courrier à Monsieur le Maire en date du 06 mai 2026 afin de désigner un représentant.

Madame la Présidente présente l'association, à savoir, elle existe depuis 2020, elle est issue de la modification des statuts de l'ancien comité cantonal de Tréguier afin que son périmètre d'action couvre le territoire de Lannion Trégor Solidarités (LTS). Elle a pour but, notamment, de **concourir à la réflexion sur le maintien à domicile, être une instance de partage et d'échanges sur les besoins** identifiés à l'échelle de LTC, assurer la **représentation des différents acteurs et usagers dans le développement de l'aide à domicile**, et être un membre actif de Lannion Trégor Solidarités (LTS).

LTS est un GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale) à but non lucratif, présent sur l'ensemble de LTC. Les missions de LTS sont de **promouvoir l'autonomie et le soutien des personnes à domicile**, afin de permettre le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Le conseil d'administration de LTS, l'instance décisionnaire, est composé de 14 membres : 7 issus du CIAS (un représentant par pôle) et 7 issus d'ATS (un représentant par pôle).

Conformément aux statuts d'ATS, afin de constituer le collège 1 de l'association, composé d'élus de chaque commune de LTC, nous vous demandons de **nommer un élu titulaire et un élu suppléant** (les maires sont membres de droit mais peuvent désigner un à 2 représentants au sein du conseil municipal) pour votre commune, et de renseigner les coordonnées sur la fiche ci-jointe.

Le collège 2 d'ATS sera composé de représentants des usagers et des partenaires, à savoir les associations en lien avec les personnes âgées, les établissements ou organismes médico-sociaux, et les professionnels de santé. N'hésitez pas à communiquer auprès d'eux afin qu'ils puissent candidater, le collège 2 ne comptant que 28 membres au maximum.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260605-20260605_07-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

-DESIGNER un membre titulaire : Monsieur Jean-Claude Laillon et une membre suppléante Mme Marie-Josée DAVID

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Le Maire,	La secrétaire,
Le 10//06/2026	Pierre ADAM	Julie SAUVÉE



